

**Service** Direction de la Santé Publique  
**émetteur :** Département de la sécurité des  
pratiques,  
Sécurité des patients, politique des  
produits de santé et biologie médicale

Affaire suivie  
par : **Sabine PI**  
Courriel : [sabine.pi@ars.sante.fr](mailto:sabine.pi@ars.sante.fr)  
Téléphone : 05.34.30.24.74

«formule»  
«ETABLISSEMENTS\_CBUM»  
«adresse»  
«cp» «ville»

N/Réf. : **DSP/SPPPS/ 2014-363**

Date : 20 / 06 / 2014

**Objet :** Contrat de Bon Usage des Médicaments et Produits et Prestations -2014-2018  
**P.J. :** Annexe 1

**LETTRE RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION n° «N\_LRAR\_1» «N\_LRAR\_2» «N\_LRAR\_3»**

«formule»,

Suite à la réunion du 10 juin dernier relative au Contrat de Bon Usage des Médicaments et Produits et Prestations, vous trouverez, en pièce jointe, la nouvelle annexe 1 du contrat (*cette version du 19 juin annule et remplace celle transmise le 17/6 sur l'espace de travail collaboratif*).

Je vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article D. 162-9 du CSS, la signature du contrat type de bon usage des médicaments et produits et prestations hors GHS et de son annexe par le représentant légal de l'établissement suppose qu'il ait saisi la CME [commission ou conférence médicale d'établissement] d'une part et que d'autre part, cette dernière ait donné un avis favorable sans réserves.

Il vous appartient de nous retourner dans les meilleurs délais et au plus tard le 15 septembre 2014, en **trois exemplaires** (un exemplaire vous sera retourné après signature par l'ensemble des parties) :

- **l'annexe 1, dûment complétée et signée, chaque page étant paraphée** (seul l'original papier est juridiquement valable),
- **l'avis conforme de la CME** prévu à l'article D162-9 du code de la sécurité sociale (avis actant l'adoption intégrale par la CME à la différence d'un avis simple qui n'est qu'indicatif).

L'envoi postal doit être adressé en recommandé avec avis de réception à :

**ARS Midi-Pyrénées**  
**Direction de la Santé Publique / Département Sécurité des Pratiques**  
**CBUMPP 2014-2018**  
**10 chemin du Raisin, 31050 TOULOUSE Cedex 9**

Pour toute question d'ordre technique, vous pouvez prendre appui auprès du Docteur Bonnefous, coordonnateur de l'OMEDIT - Comité Régional du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles de Midi-Pyrénées (courriel : [coremedims.mip.bonnefous@ars.sante.fr](mailto:coremedims.mip.bonnefous@ars.sante.fr), tél : 05.34.30.27.54).

Je vous prie d'agréer, «formule», l'expression de mes sincères salutations.

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice de la Santé Publique

*signé*

Francette MEYNARD